

Bachelier en enseignement section 2

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS	Tél : +32 (0) 65 40 41 48	Fax : +32 (0) 65 40 41 52	Mail : edu-mons@helha.be
HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSELIES	Tél : +32 (0) 71 35 29 34	Fax : +32 (0) 71 35 41 28	Mail : edu-gosselies@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

D2204 Didactique des sciences humaines - articulation primaire secondaire			
Ancien Code	PEDE2B24SCIHU	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XEDB2240		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	45 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p>HELHa Braine-le-Comte Samir ABI (samir.abi@helha.be) Anne LISART (anne.lisart@helha.be) Stéphanie CHAPELLE (stephanie.chapelle@helha.be)</p> <p>HELHa Campus Mons Anne-Claire HOEBEKE (anne-claire.hoebeke@helha.be) Véronique HORVATH (horvathv@helha.be)</p> <p>HELHa Gosselies Cécile DUPONT (cecile.dupont@helha.be) Dominique YERNAUX (dominique.yernaux@helha.be)</p> <p>HELHa Leuze-en-Hainaut Sophie DE TOLLENAERE (sophie.de.tollenaere@helha.be) Baptiste CUVELIER (baptiste.cuvelier@helha.be) Céline MABILLE (celine.mabille@helha.be)</p>		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE vise des approfondissements disciplinaires et didactiques pour enseigner les sciences humaines en portant le focus sur des éléments spécifiques à la P5 et la P6 : identification des contenus nécessaires à l'enseignement de la géographie, de l'histoire et des sciences économiques et sociales en P5 et P6 ainsi que l'acquisition des ressources indispensables à leur mise en œuvre.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 3 **Les compétences de l'organisateur et accompagnateur d'apprentissages dans une dynamique évolutive**

- 3.1 Démontrer une connaissance et une compréhension des processus d'apprentissage, des contenus disciplinaires au bénéfice de choix didactiques et méthodologiques pertinents en fonction du contexte d'enseignement et de l'état de la recherche

Acquis d'apprentissage visés

Démontrer une connaissance et une compréhension des processus d'apprentissage, des contenus disciplinaires au bénéfice de choix didactiques et méthodologiques pertinents en fonction du contexte d'enseignement et de l'état de la recherche.

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable :

- De trouver, critiquer, analyser des documents en lien avec les contenus disciplinaires ;
- D'utiliser des savoirs, des savoir-faire et des méthodes propres aux disciplines développés dans l'unité d'enseignement ou adapté à des situations nouvelles ;
- Utiliser de manière pertinente le vocabulaire et les concepts disciplinaires et didactiques développées durant l'UE.
- Critiquer et créer des dispositifs d'enseignement sur la base de la démarche des sciences humaines prévue dans le référentiel.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEDE2B24SCIHUA	Formation historique	15 h / 1 C
PEDE2B24SCIHUB	Formation géographique	15 h / 1 C
PEDE2B24SCIHUC	Formation économique et sociale	15 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEDE2B24SCIHUA	Formation historique	10
PEDE2B24SCIHUB	Formation géographique	10
PEDE2B24SCIHUC	Formation économique et sociale	10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

5. Cohérence pédagogique

Conformément au décret du 02.12.2021, une attention particulière sera portée à l'éducation aux médias, à l'EVRAS et au genre, ces dimensions devant être intégrées de manière transversale dans tous les axes de la formation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier en enseignement section 2

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
 Tél : +32 (0) 65 40 41 48

Fax : +32 (0) 65 40 41 52

Mail : edu-mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Formation historique			
Ancien Code	14_PEDE2B24SCIHUA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	MEDB2241		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Anne-Claire HOEBEKE (anne-claire.hoebeke@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE vise des approfondissements disciplinaires et didactiques pour enseigner les sciences humaines en portant le focus sur des éléments spécifiques à la P5 et la P6, ainsi que l'acquisition des ressources indispensables à leur mise en œuvre.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable :

- De trouver, critiquer, analyser des documents en lien avec les contenus disciplinaires ;
- D'utiliser des savoirs, des savoir-faire et des méthodes propres aux disciplines développés dans l'unité d'enseignement ou adapté à des situations nouvelles ;
- Utiliser de manière pertinente le vocabulaire et les concepts disciplinaires et didactiques développés durant l'UE.
- Critiquer et créer des dispositifs d'enseignement sur la base de la démarche des sciences humaines.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Évolution des modes de production et de consommation dans nos régions ;
- Dimensions multiculturelles des sociétés dans nos régions.

Démarches d'apprentissage

10 heures de cours :

- Approfondissement et transfert didactique des contenus d'apprentissage.
- Diversité des dispositifs d'apprentissage : cours magistraux, recherches, travaux de groupe et/ou individuels, exposés...

5 heures en autonomie :

- Devoirs.
- Recherches et lectures en prolongement des matières vues.
- Travaux individuels ou collectifs contribuant à la construction des contenus d'apprentissage du cours.

Dispositifs d'aide à la réussite

- Consignes d'évaluation présentées au premier cours et en ligne sur ConnectED.

- Supports et notes déposés sur ConnectED après chaque cours.
- *Feedback* lors des travaux de groupe ou individuels.
- Temps de questions/réponses pour l'examen (prévu lors de la dernière séance de cours).
- Entretiens individuels à la demande des étudiants (prise de RDV par mail).

Sources et références

De nombreux ouvrages, articles et revues sont exploités durant les cours.

Les étudiants sont invités à se munir du nouveau programme de sciences humaines : Segec. (2024). Programme de l'école primaire P5-P6, volume 1.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les supports de cours sont déposés régulièrement sur ConnectED.

La documentation utile aux apprentissages est distribuée durant les cours.

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation sera réalisée en deux parties :

- Partie 1 : Un travail interdisciplinaire portant sur la capacité à didactiser des contenus à travers la démarche d'investigation en sciences humaines, pour 40% de la note finale.
- Partie 2 : Un examen écrit pour chacune des trois disciplines (histoire, géographie et formation économique et sociale) et portant sur la maîtrise des contenus pour 60% de la note finale.

Le cote de l'UE sera :

- Si les deux parties sont réussies, la moyenne pondérée s'applique.
- Si l'une des deux parties est en échec, la note de l'UE sera = 8/20
- Si les notes des parties 1 et 2 sont en échecs la note de l'UE sera = 5/20

Un étudiant qui a une note (PP ou PR)à une des parties, se verra attribuer cette note pour toute l'UE à la session de Juin et devra le repasser au Q3.

Pour la partie 2, examen écrit (60% de la note finale) :

Lorsque la note de chaque discipline est = ou > à 10/20, la moyenne pondérée s'applique.

En cas d'échec dans une ou plusieurs disciplines, le calcul de la note s'effectue comme suit :

- Si échec pour un total de 1,5 points sur une même discipline, la note de l'UE = 9/20 ;
- Entre 2 et 3 points d'échec au total des cotes des trois disciplines de l'UE, la note de l'UE = 7/20 ;
- Au-delà de 3 points d'échec au total des cotes des trois disciplines de l'UE, la note de l'UE = 5/20.

L'étudiant devra représenter en seconde session (Q3), uniquement la/les discipline(s) en échec(s).

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exm	100	Exm	100

Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Conformément au REE, dans le cas où l'absence d'un étudiant à un examen organisé durant la session de janvier ou de juin est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la direction, cet examen sera représenté durant la session suivante (respectivement juin et septembre) à une date fixée

conjointement par l'enseignant et la responsable des horaires. Par contre, toute absence à la session de septembre, couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime apprécié par la direction, donnera lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l'enseignant et la responsable des horaires.

Conformément au décret du 02.12.2021, une attention particulière sera portée à l'éducation aux médias, à l'EVRAS et au genre, ces dimensions devant être intégrées de manière transversale dans tous les axes de la formation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier en enseignement section 2

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 48 Fax : +32 (0) 65 40 41 52 Mail : edu-mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Formation géographique			
Ancien Code	14_PEDE2B24SCIHUB	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	MEDB2242		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Véronique HORVATH (horvathv@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE vise des fondements disciplinaires et didactiques pour enseigner la géographie en portant le focus sur des éléments spécifiques à la S2.

Identification des contenus, en P5 / P6, nécessaires à l'enseignement de la géographie ainsi que l'acquisition des ressources indispensables à leur mise en oeuvre.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Démontrer une connaissance et une compréhension des processus d'apprentissage, des contenus disciplinaires au bénéfice de choix didactiques et méthodologiques pertinents en fonction du contexte d'enseignement et de l'état de la recherche.

Au terme de l'UE, l'étudiant est à même :

- de situer un fait ou un phénomène spatial en mobilisant le vocabulaire adéquat et des repères spatiaux pertinents.
- sur la base de différentes représentations de l'espace, de caractériser l'occupation du sol sur un territoire en utilisant les outils et les notions de la discipline.
- de sélectionner des représentations de l'espace pertinentes pour analyser un phénomène géographique.
- de caractériser / comparer l'organisation de territoires en mettant en évidence les spécificités des espaces qui les composent.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Utiliser des repères spatiaux en Belgique / Europe / Monde.

Lire, annoter et construire une représentation de l'espace :

Photos, cartes, profil topo, globe terrestre, globe virtuel,...

Définir des espaces en fonction de la répartition de la population.

Décrire et caractériser des milieux naturels.

Déterminer des zones thermiques et caractériser des climats.

Se questionner à propos des impacts environnementaux des activités humaines.

Démarches d'apprentissage

Exposés magistraux et interactifs avec exercices pratiques individuels, et, ou, en groupes.
Prise de notes par l'étudiant pour compléter le syllabus.

Dispositifs d'aide à la réussite

Consignes d'évaluation présentées au premier cours et en ligne sur ConnectED.
Supports et notes déposés sur ConnectED après chaque cours.
Feedback lors des travaux de groupe ou individuels.
Temps de questions/réponses pour l'examen (prévu lors de la dernière séance de cours).
Entretiens individuels à la demande des étudiants (prise de RDV par mail).

Sources et références

Fédération wallonie bruxelles (2022). Référentiel du tronc commun - référentiel de formation historique, géographique, économique et sociale (FHGES).
SEGEC (2023). Programme de l'école primaire P3-P4. Volume 1.
Centre de documentation HELHa Mons, manuels scolaires destinés à l'enseignement de la géographie à l'école primaire, exemples: Eveil&Moi, Empreinte,....
MEUNIER, C. et SALA, C. (2019). Enseigner l'Histoire et la Géographie à l'école primaire (2e éd.). Dunod.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :
Cours sur Connected + PowerPoint

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation sera réalisée en deux parties :

- Partie 1 : Un travail interdisciplinaire portant sur la capacité à didactiser des contenus à travers la démarche d'investigation en sciences humaines, pour 40% de la note finale.
- Partie 2 : Un examen écrit pour chacune des trois disciplines (histoire, géographie et formation économique et social) et portant sur la maîtrise des contenus pour 60% de la note finale.

Le cote de l'UE sera :

- Si les deux parties sont réussies, la moyenne pondérée s'applique.
- Si l'une des deux parties est en échec, la note de l'UE sera = 8/20
- Si les notes des parties 1 et 2 sont en échecs la note de l'UE sera = 5/20

Un étudiant qui a une note (PP ou PR)à une des parties, se verra attribuer cette note pour toute l'UE à la session de Juin et devra le repasser au Q3.

Pour la partie 2, examen écrit (60% de la note finale) :

Lorsque la note de chaque discipline est = ou > à 10/20, la moyenne pondérée s'applique.

En cas d'échec dans une ou plusieurs disciplines, le calcul de la note s'effectue comme suit :

- Si échec pour un total de 1,5 points sur une même discipline, la note de l'UE = 9/20 ;
- Entre 2 et 3 points d'échec au total des cotes des trois disciplines de l'UE, la note de l'UE = 7/20 ;
- Au-delà de 3 points d'échec au total des cotes des trois disciplines de l'UE, la note de l'UE = 5/20.

L'étudiant devra représenter en seconde session (Q3), uniquement la/les discipline(s) en échec(s).

Pondérations

	Q1	Q2	Q3
--	----	----	----

	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exm	100	Exm	100

Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Conformément au REE, dans le cas où l'absence d'un étudiant à un examen organisé durant la session de janvier ou de juin est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la direction, cet examen sera représenté durant la session suivante (respectivement juin et septembre) à une date fixée conjointement par l'enseignant et la responsable des horaires. Par contre, toute absence à la session de septembre, couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime apprécié par la direction, donnera lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l'enseignant et la personne responsable des horaires

Conformément au décret du 02.12.2021, une attention particulière sera portée à l'éducation aux médias, à l'EVRAS et au genre, ces dimensions devant être intégrées de manière transversale dans tous les axes de la formation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier en enseignement section 2

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
 Tél : +32 (0) 65 40 41 48 Fax : +32 (0) 65 40 41 52 Mail : edu-mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Formation économique et sociale			
Ancien Code	14_PEDE2B24SCIHUC	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	MEDB2243		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Anne-Claire HOEBEKE (anne-claire.hoebeke@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE vise des approfondissements disciplinaires et didactiques pour enseigner les sciences humaines en portant le focus sur des éléments spécifiques à la P5 et la P6, ainsi que l'acquisition des ressources indispensables à leur mise en œuvre.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable :

- De trouver, critiquer, analyser des documents en lien avec les contenus disciplinaires ;
- D'utiliser des savoirs, des savoir-faire et des méthodes propres aux disciplines développés dans l'unité d'enseignement ou adaptés à des situations nouvelles ;
- Utiliser de manière pertinente le vocabulaire et les concepts disciplinaires et didactiques développés durant l'UE.
- Critiquer et créer des dispositifs d'enseignement sur la base de la démarche des sciences humaines.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Le travail, une activité économique et sociale ;
- Les échanges économiques et sociaux : produire et consommer autrement ?

Démarches d'apprentissage

10 heures de cours :

- Approfondissement et transfert didactique des contenus d'apprentissage.
- Diversité des dispositifs d'apprentissage : cours magistraux, recherches, travaux de groupe et/ou individuels, exposés...

5 heures en autonomie :

- Devoirs.
- Recherches et lectures en prolongement des matières vues.
- Travaux individuels ou collectifs contribuant à la construction des contenus d'apprentissage du cours.

Dispositifs d'aide à la réussite

- Consignes d'évaluation présentées au premier cours et en ligne sur ConnectED.

- Supports et notes déposés sur ConnectED après chaque cours.
- *Feedback* lors des travaux de groupe ou individuels.
- Temps de questions/réponses pour l'examen (prévu lors de la dernière séance de cours).
- Entretiens individuels à la demande des étudiants (prise de RDV par mail).

Sources et références

De nombreux ouvrages, articles et revues sont exploités durant les cours.

Les étudiants sont invités à se munir du nouveau programme de sciences humaines : Segec. (2024). Programme de l'école primaire P5-P6, volume 1.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les supports de cours sont déposés régulièrement sur ConnectED.

La documentation utile aux apprentissages est distribuée durant les cours.

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation sera réalisée en deux parties :

- Partie 1 : Un travail interdisciplinaire portant sur la capacité à didactiser des contenus à travers la démarche d'investigation en sciences humaines, pour 40% de la note finale.
- Partie 2 : Un examen écrit pour chacune des trois disciplines (histoire, géographie et formation économique et social) et portant sur la maîtrise des contenus pour 60% de la note finale.

Le cote de l'UE sera :

- Si les deux parties sont réussies, la moyenne pondérée s'applique.
- Si l'une des deux parties est en échec, la note de l'UE sera = 8/20
- Si les notes des parties 1 et 2 sont en échecs la note de l'UE sera = 5/20

Un étudiant qui a une note (PP ou PR)à une des parties, se verra attribuer cette note pour toute l'UE à la session de Juin et devra le repasser au Q3.

Pour la partie 2, examen écrit (60% de la note finale) :

Lorsque la note de chaque discipline est = ou > à 10/20, la moyenne pondérée s'applique.

En cas d'échec dans une ou plusieurs disciplines, le calcul de la note s'effectue comme suit :

- Si échec pour un total de 1,5 points sur une même discipline, la note de l'UE = 9/20 ;
- Entre 2 et 3 points d'échec au total des cotes des trois disciplines de l'UE, la note de l'UE = 7/20 ;
- Au-delà de 3 points d'échec au total des cotes des trois disciplines de l'UE, la note de l'UE = 5/20.

L'étudiant devra représenter en seconde session (Q3), uniquement la/les discipline(s) en échec(s).

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exm	100	Exm	100

Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Conformément au REE, dans le cas où l'absence d'un étudiant à un examen organisé durant la session de janvier ou de juin est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la

direction, cet examen sera représenté durant la session suivante (respectivement juin et septembre) à une date fixée conjointement par l'enseignant et la responsable des horaires. Par contre, toute absence à la session de septembre, couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime apprécié par la direction, donnera lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l'enseignant et la responsable des horaires.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).